

**ASSOCIATION
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ORNE**

La Briqueterie - RD 113 - Silly-En-Gouffern
61310 GOUFFERN-EN-AUGE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 30 juin 2024
SIREN 529102915

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024

À l'Assemblée générale de la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ORNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ORNE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, concernant :

- L'attribution d'une aide financière pluriannuelle par l'Etat ;
- Le changement de méthode de comptabilisation des produits liés aux taxes de plans de chasse et de contributions territoriales.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment concernant les indemnités des dégâts des gibiers et la conformité de la présentation des comptes annuels par rapport au référentiel associatif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen,

TALENZ ALTEIS AUDIT SAS

Manuel LE ROUX
Commissaire aux comptes
Associé

TALENZ ALTEIS AUDIT SAS

Thierry SIKORA
Commissaire aux comptes
Associé

Bilan Actif

	Du 01/07/2023 au 30/06/2024		Au 30/06/2023	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	12 265	12 265		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	118 463	77 002	41 461	37 349
Constructions	1 982 713	1 150 877	831 836	876 622
Installations techniques, matériel et outillages industriels	166 543	137 924	28 619	6 923
Autres immobilisations corporelles	349 570	287 307	62 263	22 253
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	12 254		12 254	214 317
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	2 641 809	1 665 375	976 434	1 157 464
Comptes de liaison				
II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	68 429		68 429	65 351
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	794 287		794 287	19 849
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	415 581		415 581	713 926
Valeurs mobilières de placement	4 802 013		4 802 013	3 780 658
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	471 101		471 101	451 244
Charges constatées d'avance	58 502		58 502	24 645
TOTAL III	6 609 913		6 609 913	5 055 673
Frais d'émission des emprunts				
IV				
Primes de remboursement des obligations				
V				
Ecart de conversion actif				
VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	9 251 722	1 665 375	7 586 347	6 213 137

Bilan Passif

	30/06/2024	30/06/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	15 245	15 245
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	4 416 871	3 751 125
Autres réserves		
Report à nouveau	904 489	904 489
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 008	665 746
Situation nette	5 332 598	5 336 605
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	5 332 598	5 336 605
Comptes de liaison		
FONDS REPORTES ET DEDIES	II	
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	185 444	220 096
TOTAL III	185 444	220 096
PROVISIONS		
Provisions pour risques	103 517	113 256
Provisions pour charges		
TOTAL IV	103 517	113 256
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 795	63 108
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 521	44 499
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	118 234	140 978
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	892 356	294 595
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	847 882	
TOTAL V	1 964 789	543 180
Ecart de conversion passif		
TOTAL VI		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 586 347	6 213 137

Compte de résultat

	30/06/2024	30/06/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 004 895	761 593
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 361 803	1 471 261
- dont ventes de dons en nature	2 309	
Ventes de prestations de services	108 378	113 389
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	377 108	482 504
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	225 078	261 661
Utilisations des fonds dédiés	212 039	410 954
Autres produits	127 117	103 176
TOTAL I	3 416 416	3 604 537
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 680 972	1 089 357
Variation de stocks	-3 078	-5 601
Autres achats et charges externes	570 584	524 220
Aides financières	146 422	145 638
Impôts, taxes et versements assimilés	37 698	42 513
Salaires et traitements	576 347	616 129
Charges sociales	190 774	215 377
Dotations aux amortissements et dépréciations	71 311	81 301
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	184 997	211 962
Autres charges	48 343	53 333
TOTAL II	3 504 370	2 974 228
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-87 953	630 308
Produits financiers		
Produits financiers de participations	4 365	2 286
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	93 358	30 532
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	97 723	32 817
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	605	967
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	605	967
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	97 118	31 850
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	9 164	662 158

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2024	30/06/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 207	9 660
Sur opérations en capital	500	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	2 707	9 660
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	100	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		86
TOTAL VI	100	86
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 607	9 574
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	15 779	5 986
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 516 846	3 647 014
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 520 854	2 981 268
EXCEDENT OU DEFICIT	-4 008	665 746
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 7 586 347 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -4 008 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

La fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

Elle conduit à des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L.425-8 et L.425-10 du code de l'environnement.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L.426-1 et L.426-5 du code de l'environnement.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaire entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'Homme.

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L.421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Elle élabore en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L.425-1 du code de l'environnement.

Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs.

La fédération départementale des chasseurs peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.

La fédération départementale des chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre I et du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

LA BRIQUETERIE, SILLY-EN-GOUFFERN, 61310 GOUFFERN-EN-AUGE

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 7 586 347 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -4 008 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

La fédération des Chasseurs de l'Orne s'est vu attribuer une aide financière pluriannuelle d'un montant de 328 815.64 € sur l'année 2023, dont 164 407.82 € ont été affectés à l'exercice 30/06/2024.

Cette aide a été renouvelée pour l'année 2024, pour un montant de 215 425.77 €, dont 107 712.89 € au titre du 30/06/2024.

Les dégâts à payer ont été valorisés en fonction du dernier barème connu à la date d'arrêté des comptes.

Auparavant, les factures émises entre mi-mai et fin juin étaient comptabilisées au 1er juillet de l'exercice suivant car elles concernaient la saison suivante. Les paiements reçus étaient comptabilisés en avances clients.

A compter de cet exercice, les produits sont comptabilisés à la date de facturation et les encaissements sont constatés à leur date d'encaissements. Pour ne pas impacter l'exercice, des produits constatés d'avance sont donc comptabilisés.

Ce changement de méthode n'a donc aucun impact sur les comptes, juste sur la présentation de ceux-ci.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production.

Le règlement CRC n°2004-0 du 23 novembre 2004 impose de comptabiliser les immobilisations par composants lorsque ces derniers sont identifiés dès l'origine, ou lors de remplacement d'un composant identifié en tant que tel à l'origine, ou bien d'un élément qui n'avait pas été identifié comme composant.

Seuls les composants qui sont significatifs et qui conservent ce caractère au moment du renouvellement doivent être identifiés.

Le premier immeuble situé à SILLY-EN-GOUFFERN, et mis en service le 01/06/2011, a fait l'objet d'une comptabilisation par composants.

L'extension de la partie bureaux de cet immeuble, mis en service le 22/10/2012, a fait l'objet d'une comptabilisation par composants.

Le bâtiment de stockage, mis en service le 12/10/2020, a fait l'objet d'une comptabilisation par composants.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|---|-------------|
| • Logiciels et licences | 1 à 10 ans, |
| • Constructions | 5 à 40 ans, |
| • Agencements et aménagements | 10 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 à 5 ans, |
| • Installations techniques et matériels | 3 à 10 ans, |
| • Autres immobilisations | 3 à 10 ans. |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.61 %.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 103 517 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 185 443.79 €

Emprunts

L'emprunt de 400 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne a nécessité un nantissement sur les titres OPCVM (Ecureuil Expansion) à hauteur de 25 % du montant de l'emprunt, soit 100 000 €. Le montant du nantissement ne varie pas en fonction du capital restant dû.

Le montant restant à rembourser au 30/06/2024 est de 33 779.08 euros.

Lien avec la Fédération Régionale des Chasseurs

Dans le cadre de l'écocontribution, des projets sont effectués par la Fédération des Chasseurs de l'Orne. Les fonds liés à ces projets sont reçus directement par la Fédération Régionale des Chasseurs, et leurs seront reversés par la suite. Ceux-ci apparaissent dans les comptes 467500011 à 467500019 pour un montant de 185 163.39 euros.

Autres informations

Les données financières du service général, du service dégâts et celui de l'écocontribution sont les suivants :

	GENERAL	DEGATS	ECOCONTRIBUTION	TOTAL
Produits d'exploitation	1 560 458	1 681 560	174 398	3 416 416
Charges d'exploitation	- 1 290 003	- 2 036 122	- 178 245	- 3 504 370
RESULTAT D'EXPLOITATION	270 455	- 354 562	- 3 846	- 87 953
RESULTAT FINANCIER	88 128	8 990	0	97 118
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 607	0	0	2 607
Impôts sur les produits financiers	- 15 779			- 15 779
RESULTAT NET	345 411	- 345 572	- 3 846	- 4 008

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 265		
TOTAL	12 265		
Terrains	112 223		6 240
Constructions :	1 963 204		
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions	19 508		
Installations :			27 150
- Techniques, matériel et outillage	142 137		
- Générales, agencements et aménagements divers	57 314		
Matériel :			50 748
- De transport	106 136		
- De bureau et informatique, mobilier	132 430		2 943
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	2 532 952		87 080
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	214 317		2 648
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	214 317		2 648
TOTAL GENERAL	2 759 534		89 728
CADRE B	Diminutions		Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession	Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			12 265
TOTAL			12 265
Terrains			118 463
Constructions :			1 963 204
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Gales, agencements et aménagt. const.			19 508
Installations :		2 743	166 543
- Techniques, matériel et outillage			
- Gales, agencements et aménagt. divers			57 314
- De transport			156 883
Matériel :			135 373
- De bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	2 743		2 617 289
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	204 710		12 254
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	204 710		12 254
TOTAL GENERAL	207 453		2 641 809

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immobilisations incorporelles				12 265			12 265
TOTAL				12 265			12 265
Terrains				74 875	2 127		77 002
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				1 103 754	42 509		1 146 263
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				2 336	2 278		4 614
Installations techniques, matériel et outillage industriel				135 214	5 453	2 743	137 924
Installations générales, agencements et aménagements divers				47 407	3 485		50 891
Matériel de transport				101 373	5 274		106 647
Matériel de bureau et informatique, mobilier				124 847	4 922		129 769
Emballages récupérables et divers							
TOTAL				1 589 805	66 047	2 743	1 653 110
TOTAL GENERAL				1 602 071	66 047	2 743	1 665 375
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires		Dotations			Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES		REPRISES NON VENTILEES		TOTAL GENERAL NON VENTILE			
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	794 287	794 287	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 120	1 120	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	215 426	215 426	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	199 034	199 034	
Charges constatées d'avance	58 502	58 502	
TOTAL	1 268 369	1 268 369	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	33 795	33 795		
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	72 521	72 521		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	40 864	40 864		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 969	56 969		
Impôts sur les bénéfices	15 779	15 779		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 622	4 622		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	892 356	892 356		
Produits constatés d'avance	847 882	847 882		
TOTAL	1 964 789	1 964 789		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 953			

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	15 245				15 245
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 751 125		665 746		4 416 871
Report à nouveau	904 489				904 489
Excédent ou déficit de l'exercice	665 746	-665 746		4 008	-4 008
Situation nette	5 336 605	-665 746	665 746	4 008	5 332 598
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	5 336 605	-665 746	665 746	4 008	5 332 598

Variation des fonds dédiés - Contributions financières d'autres organismes

Contributions financières d'autres organismes	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Projet 576	1 136		689			447	
Projet 887	6 997				-6 997		
Projet 1101	47 554		46 941		-613		
Plan d'accompagnement 2023	164 408		164 408				
Plan d'accompagnement 2024		215 426	107 712			107 714	
Projet 1312		78 982	699			78 283	
TOTAL	220 095	294 408	320 449		-7 610	186 444	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées	Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges					
- litiges					
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi	113 256		9 739		103 517
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II	113 256		9 739		103 517
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
Total III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)	113 256		9 739		103 517
Dont dotations et reprises :			9 739		
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	33 779	100 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	33 779	100 000	

Nantissement sur les titres OPCVM (Ecureuil Expansion) à hauteur de 25 % du montant de l'emprunt (400 000 €), soit 100 000 €. Le montant du nantissement ne varie pas en fonction du capital restant dû.

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2024	30/06/2023
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	32
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 774	19 022
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	69 089	74 837
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	892 159	251 898
Instruments de trésorerie		
TOTAL	1 017 037	345 788

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2024	30/06/2023
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 603	14 164
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	3 884	3 242
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	7 487	17 405

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2024	30/06/2023
Produits :	- D'exploitation	847 882	
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		847 882	

Les factures du 17/05/2024 au 30/06/2024 concernant les plans de chasse, les contributions territoriales, l'adhésions obligatoires et les frais de dossier concernant la saison 2024/2025.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2024	30/06/2023
Charges :	- D'exploitation	58 502	24 645
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		58 502	24 645